



Saint-Joseph-de-Sorel

L'Information municipale



Volume 29 n° 3
Octobre 2015



Chers(es) Saint-Josephois(es),

“Certifié Famille”

Le 9 septembre dernier, la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel s’est mérité deux certifications, l’une en or et l’autre en argent, pour deux milieux sur son territoire accueillants et adaptés aux familles.

Il s’agit du Parc de la Pointe-aux-Pins (certification or), qui est un milieu sécuritaire et qui comprend des jeux pour les enfants, spécifiques aux moins de 5 ans et d’autres pour les 6-12 ans. De plus, notre nouveau bâtiment sanitaire est moderne et dispose d’une table à langer pour les poupons.

Le centre récréatif Aussant a obtenu l’argent pour le réaménagement du hall avec une toilette pour les handicapés, équipée d’une table à langer, qui a été appréciée par le jury. Fait à noter, la sécurité dans le parc et à l’aréna fut un apport important pour leurs certifications.



« Certifié Famille » est une reconnaissance de la MRC de Pierre-De Saurel, initié par le comité régional de la famille visant à encourager le développement et à maintenir un environnement adapté aux familles de la région.

Le conseil de Saint-Joseph-de-Sorel a comme objectif d’améliorer le bien-être de nos familles et de nos aînés.

- Jacques Renaud

Conseiller et Responsable des questions familles

9^e Édition du Tournoi de golf

Le vendredi 11 septembre 2015, lors d’une magnifique journée ensoleillée, se tenait la 9^e Édition du Tournoi de Golf de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, en partenariat avec son Club Lions au Club de golf Sorel-Tracy « Les Dunes ».

Cette édition, sous la présidence d’honneur de monsieur Sylvain Guimond, a permis d’amasser des bénéfices de **10 143,44 \$**. La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel remettra sa part dudit bénéfice à la Maison Halte Soleil de Saint-Joseph-de-Sorel, maison de répit pour les proches de personnes handicapées. Le Club Lions Saint-Joseph-de-Sorel remettra sa part dudit bénéfice à la marche pour le cancer « Relais pour la vie », à la Fondation de l’Hôtel-Dieu – Département Ophtalmologie ainsi qu’à la Maison Halte Soleil. Félicitations aux organisateurs, merci aux généreux commanditaires à tous les participants ainsi qu’aux bénévoles qui ont fait de ce tournoi une réussite.



Au plaisir de vous rencontrer l’an prochain pour la **10^e Édition** qui se tiendra vendredi le 9 septembre 2016 au Club de golf Sorel-Tracy « Les Dunes ».

Suite à la page 2...

Inauguration du Parc des Forges

Le 29 septembre dernier, la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel a inauguré le Parc des Forges en collaboration avec l'usine « Les Forges ». Lors de la cérémonie, les différents attrait du parc (panneaux d'information sur l'histoire industrielle de la ville et canon « twenty-five pounder ») ont été présentés. L'inauguration s'est clôturée avec des tirs symboliques d'un autre canon du même type que celui qui se retrouve dans le parc.



Travailleuse de milieu auprès des aînés

Un nouveau service vient de faire son arrivée dans la région grâce au travail concerté d'une quinzaine d'organisations provenant des secteurs communautaire, institutionnel et municipal réunis autour de la Table de concertation des aînés « Agir pour mieux vieillir ». De plus, cette initiative s'inscrit dans le plan d'action de la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) à laquelle la MRC souscrit. Madame Natacha Mathieu est présente dans les communautés urbaines et rurales de la MRC de Pierre-De Saurel. Elle vise à rejoindre les personnes aînées dans leur milieu afin de les aider à développer ou à maintenir leur pouvoir d'agir en vue d'améliorer leur qualité de vie et de briser leur isolement. Ces objectifs : vous rejoindre dans vos milieux de vie (domicile, repas partagés, restaurants, centre d'achat, etc.), être à l'écoute de vos besoins en toute confidentialité, vous informer sur les services et les programmes destinés aux citoyens aînés et d'envisager avec vous des solutions et vous accompagner dans vos démarches. Il est possible de prendre rendez-vous avec elle en la contactant par courriel : natachamathieu.tm@hotmail.com ou encore par téléphone : 450 881-7017. Il s'agit d'un service gratuit et confidentiel.



SÉANCE ORDINAIRE

15-09-21 : Terminal maritime Sorel-Tracy, modification au plan d'urbanisme et au règlement de zonage, opposition de la Ville de Sorel-Tracy : Le Conseil municipal demande d'aviser la compagnie Terminal maritime Sorel-Tracy de la position prise par la Ville de Sorel-Tracy qui pourrait retarder leurs projets d'améliorations et de développement de leurs infrastructures reliés directement à leurs activités maritimes. (C.P. 15-08-17)

Certificat de paiement #2 : Le Conseil octroie le paiement #2 du réaménagement et mises aux normes pour les salles communautaires et hall d'entrée, au montant de 103 589,82 \$ incluant les taxes et les retenues de l'entrepreneur, Construction Beaulieu et Bergeron Inc., pour les travaux effectués en date du 17 juillet 2015. (C.P. 15-08-17)

Octroi du contrat pour la démolition des propriétés de la rue Montcalm et Élizabéth : La Ville octroie le contrat de la démolition des bâtiments du 618-620-620 A, rue Montcalm et 624-626, rue Montcalm et 300, rue Élizabéth à la compagnie Excavation M.D.Y Inc., au montant soumis de 53 923,28 \$ (C.P. 15-09-8)

Certificat de paiement #3 : La Ville effectue le paiement #3 au montant de 236 426,59 \$ incluant les taxes et les retenues à l'entrepreneur Beaulieu et Bergeron Inc., pour les salles communautaires et hall d'entrée (C.P. 15-09-08)

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

15-05-27 : Projet de réaménagement : La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel octroie le contrat de réalisation du projet de réaménagement et mises aux normes pour l'Hôtel de ville, salles communautaires et le hall d'entrée au plus bas soumissionnaire conforme, Construction Beaulieu et Bergeron Inc, au montant de 849 982,58 \$, taxes incluses, et selon la recommandation de l'architecte mandaté dans ce dossier. Les travaux étant financés avec l'aide financière accordée par le Programme de l'initiative d'investissement local (ILL) du gouvernement fédéral le solde à même le surplus accumulé. De plus, la ville ratifie l'offre d'achat et la contre-offre au montant de 95 000 \$ pour l'achat du lot 2 931 944 du cadastre du Québec (618-620 et 620 A, rue Montcalm).



**Monsieur
Jacques Renaud**

siègera comme pro-maire
à compter du 9 novembre 2015

Monsieur Renaud a été élu conseiller pour la première fois en novembre 2005. Il est membre des comités suivants : Comité Consultatif Environnemental, Comité de la Fête des Bénévoles, Comité de la Fête Nationale, Comité d'Information, Comité de la Politique Familiale locale et MADA, Comité de Négociation et Comité de Protection Civile Municipale.

COMITÉ CONSULTATIF ENVIRONNEMENTAL DE SAINT-JOSEPH-DE-SOREL VS RTFT

15-06-02 : (Citoyens : Jean-Léon Latour, André Cournoyer, Jean-Gilles Valois, Jean Deguise; **Membres du conseil :** Olivar Gravel, Jacques Renaud, Michel Latour, Serge Baron, Vincent Deguise; **Représentants RTFT :** Frédéric Boulanger, Anne Laganière, Fariel Benameur, Nathalie Lemay, Richard Meloche)

M. Frédéric Boulanger, directeur des opérations, fait l'état de la situation économique de l'entreprise, étant donné les difficultés du marché mondial.

Mme Anne Laganière nous informe que l'usine de SO₂ est en période de rodage pour un an afin de réduire les émissions atmosphériques de 60 %.

Mme Fariel Benameur fait le suivi des retombées des particules fines mesurées à côté de l'aréna (de 2012 à mars 2013) et le suivi du SO₂.

Mme Nathalie Lemay présente le volet communication de RTFT. Le dossier est évolutif et veut impliquer les employés. Le rapport de développement durable 2014 sera vulgarisé et présenté aux citoyens (publi-reportage, activités plus près des citoyens).

Nous discutons des dossiers à venir : le projet de la rampe de mise à l'eau, le projet de mur à l'est de l'usine, les modifications des normes de recul, etc.

COMITÉ RÉGIONAL DE LA FAMILLE (MADA)

15-06-09 : (Marie-Pier Beaudoin, coordonnatrice, Denis Marion (Massueville), Lucette Berger (Saint-Roch-de-Richelieu), Julie l'Homme (Saint-Aimé), Luc Latraverse (Sainte-Anne), Marie-Claude Antaya (Sainte-Victoire), Olvar Gravel, Jacques Renaud (Saint-Joseph-de-Sorel), Patricia Salvas (Saint-Robert).

A) Annie Leblanc, coordonnatrice de « Voir Grand pour nos petits » présente le « local aux familles » de Saint-Joseph-de-Sorel suite à l'aide financière de la Fondation André Chagnon :

Pour les 0 à 5 ans : comment rejoindre les familles, les parents le projet « La boîte à livres » ; un service de proximité. Il reste à savoir comment conquérir la MRC, les parents, etc. Elle offre aux responsables, la possibilité que la « boîte à livres » visite les parcs de la région.

B) Monique Roberge, coordonnatrice de « Pour le plaisir de bouger et de bien manger » fait la présentation du projet « Adoption du coffre à jouets dans les municipalités. » Aujourd'hui a eu lieu le lancement du projet « Travail de milieu auprès des aînés. » Ensuite, nous faisons la mise en œuvre de la politique familiale : priorisation des projets pour le budget 2016, le chemin du poisson jaunes (4 écoles) et faisons le suivi de familles en fête (le 5 mai dernier) et de « Certifié Famille. »

Concernant la mise en forme de la Politique des aînés, nous discutons de la planification de la Popote roulante et de la mise en place du programme Pair sur tout le territoire de la MRC (au Conseil de la MRC.)

15-09-15 : (Marie-Pier Beaudoin, coordonnatrice, Olivar Gravel, Jacques Renaud (Saint-Joseph-de-Sorel), Patricia Salvas (Saint-Robert), Julie l'Homme (Saint-Aimé), Sophie Poirier (Saint-Ours), Linda Cournoyer (Saint-David), Ali Durocher (Saint-Roch-de-Richelieu) et Luc Latraverse (Sainte-Anne).

Nous assistons à la présentation de Marie Montplaisir, Gilles Corbal et Andrée Morissette du groupement des associations des personnes handicapées Richelieu-Yamaska (les services offerts) ainsi que celle d'Andréane Letendre-Charron et Yan Heinrich pour la mise en place de la Popote roulante en milieu rural. Elle est déjà en place à Sorel-Tracy, Saint-Joseph-de-Sorel, Sainte-Anne-de-Sorel, Saint-Roch et Saint-Ours. Il reste les municipalités suivantes : Saint-Robert, Saint-Aimé, Massueville, Saint-David, Saint-Gérard et Yamaska. On est à la recherche de bénévoles.

Concernant la mise en œuvre de la Politique familiale, nous faisons le rapport de « Certifié famille » du budget 2015-2016 et nous discutons du projet de loi 44 (loi antitabac).

Concernant la mise en œuvre de la Politique des aînés, nous recevons le rapport du « Programme Pair » qui a été accepté par les quatre partenaires. Le lancement se tiendra en octobre. Le 1^{er} octobre se tiendra la journée nationale des aînés 2015 (il y aura le premier salon des aînés aux Promenades de Sorel). Pour le reste, nous apprenons que le bottin des ressources pour les aînés est en production, nous faisons le point sur les enquêtes orales du travail de milieu auprès des aînés, etc.

CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT (CIT) DE SOREL-VARENNES

SÉANCE RÉGULIÈRE DU :

15-05-28 : Dominique Ouellet, Serge Péloquin (Sorel-Tracy), Olivar Gravel, Serge Baron (Saint-Joseph-de-Sorel), Suzanne Dansereau, Maud Allaire (Contrecoeur), Alexandre Belisle, Luc Fortin (Verchères), Martin Damphousse (Varennnes), François Gamache, Mario McDuff (Saint-Amable), ainsi que Yvon Massicotte, secrétaire-trésorier, Murielle Allath, secrétaire-trésorière adjointe, Louise Boucher, Gestrans, Jacques Deslauriers, Anie Cournoyer

Les délégués acceptent les nouveaux arrêts « Taxibus », renouvellent le contrat de maintenance des équipements informatiques, font le suivi de la poursuite autocar « La Québécoise », font le suivi du remboursement du surplus accumulé (La Régie et le CIT) et celui de l'entretien des bâtiments et des opérations.

15-07-02 : (Serge Péloquin, Dominique Ouellet (Sorel-Tracy), Olivar Gravel, Serge Baron (Saint-Joseph-de-Sorel), Suzanne Dansereau, Maud Allaire (Contrecoeur), Alexandre Belisle, Luc Fortin (Verchères), Martin Damphousse, François Rinfret (Varennnes), François Gamache, Mario McDuff (Saint-Amable) ainsi que Yvon Massicotte, secrétaire-trésorier, Murielle Allath, secrétaire-trésorière adjointe, ainsi que Louise Boucher, David Viannay, Anie Cournoyer et Catherine Liessens)

Les délégués discutent des sujets suivants : l'ajustement des montants d'argent prévu pour l'acquisition des boîtes de perception, l'addenda no. 4 à la convention de transport pour l'acquisition de « midi – bus »

(Saint-Amable), l'offre de service de Sorel-Tracy pour le support technique du mécanicien en bâtiment, des modifications d'horaire en vigueur à partir du 23 août, la poursuite autocar « La Québécoise », la gouvernance du transport collectif, l'arrêt Montbrun, Vidéotron, du rapport sur les opérations, l'entente avec le Groupe Jean Coutu (Varennnes), la publicité du Cégep, des supports à vélo.

15-08-25 : (Olivar Gravel (Saint-Joseph-de-Sorel), Serge Péloquin, Dominique Ouellet (Sorel-Tracy), Alexandre Belisle, Luc Fortin

(Verchères), François Gamache et Mario McDuff (Saint-Amable), Suzanne Dansereau, Maud Allaire (Contrecoeur), Martin Damphousse, François Rinfret (Varennnes), ainsi que Yvon Massicotte, secrétaire-trésorier, Louise Boucher, Anie Cournoyer, Catherine Liessens et David Viannay)

Les délégués traitent des points suivants : Règlement modifiant l'horaire du service de transport en commun des personnes à compter du 11 octobre 2015, l'élaboration de plans de mesure d'urgence et de sécurité incendie, la poursuite autocar « La Québécoise », la gouvernance du transport collectif, réviser les contrats de service de Bell Canada, description des besoins des municipalités en autobus, la situation financière du mois de juin et juillet, le rapport sur les opérations du mois de juin et juillet.

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LA GARE DE SOREL

SÉANCE RÉGULIÈRE DU :

15-07-02 : (Serge Péloquin (Sorel-Tracy), Olivar Gravel (Saint-Joseph-de-Sorel), Suzanne Dansereau (Contrecoeur), Alexandre Belisle (Verchères), Martin Damphousse (Varennnes), François Gamache (Saint-Amable), ainsi que Yvon Massicotte, secrétaire-trésorier, Murielle Allath, secrétaire-trésorière adjointe, Louise Boucher, Anie Cournoyer, David Viannay et Catherine Liessens)

Les délégués adoptent un addenda au bail du garage de Varennnes et font état de la situation financière

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU TRACY, SAINT-JOSEPH, SAINT-ROCH

SÉANCE RÉGULIÈRE DU :

15-09-02 : (Olivar Gravel, président, Francine Parenteau (Saint-Joseph-de-Sorel), Serge Péloquin, Yvon Bibeau (Sorel-Tracy), Claude Pothier (Saint-Roch-de-Richelieu), ainsi que Luc Airoidi, directeur)

Les délégués autorisent l'achat d'un turbidimètre au montant de 4 554,89 \$ du registre cumulatif des achats, planification de l'immobilisation d'une pompe d'eau brute à partir de l'estimé que nous avons, du regroupement d'achat de produits chimiques, etc.

La régie présente une offre de services pour le maintien du directeur/secrétaire en place pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016. Il est à noter qu'à partir du 1^{er} janvier, l'entente peut se terminer avec un mois d'avis. Les délégués acceptent l'offre de la firme SIMO.

Les délégués prennent connaissance de l'étude pour désinfection UV, dont l'estimation des coûts. Dans le but de se conformer à la loi, ils demandent au Ministère une subvention à ce sujet, pour la réalisation des plans et devis. Les coûts sont évalués à environ 1 598 335 \$ par la firme d'ingénieur EXP.

La régie dépose le rapport « Des indicateurs de gestion 2014. »

15-10-05 : (Olivar Gravel, président, Francine Parenteau, Serge Péloquin, Yvon Bibeau, Claude Pothier ainsi que Luc Airoidi et Vicky Bussière)

Le pourcentage de consommation d'eau est de 81.42 % pour Sorel-Tracy, de 16.08 % pour Saint-Joseph-De-Sorel et de 2.49 % pour Saint-Roch-de-Richelieu. Les dépenses et affectations pour le budget 2016 sont de 1 111 215 \$ (soit un écart 2016 contre 2015 de 46 975 \$).

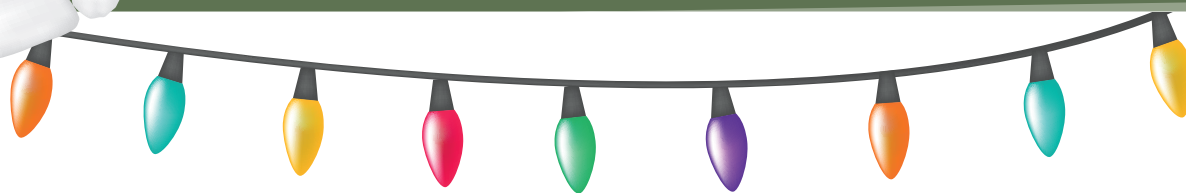
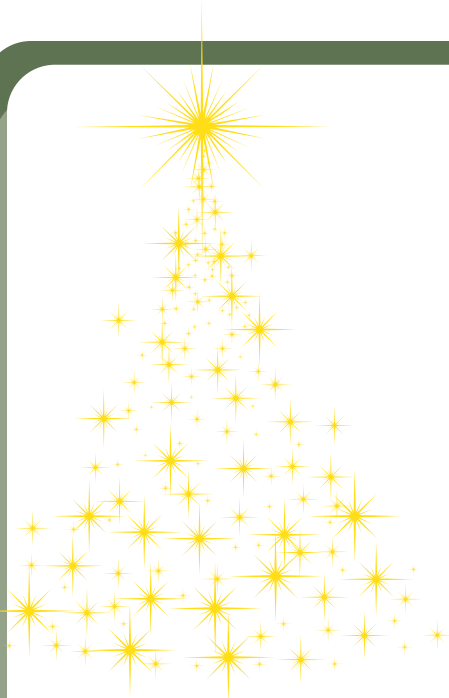
Féerie des Lumières

15-16-17 janvier 2016

devant l'Hôtel de Ville

Le comité vous prépare une programmation variée qui sera connue dans quelques jours! Activités pour toute la famille. Promenades en carriole, animation intérieure et à l'extérieur. Venez admirer nos magnifiques décors illuminés!

Page Facebook de l'événement: La féerie des lumières. Les gens pourront y retrouver la programmation et les activités!



Concours de décorations du Temps des Fêtes

Toutes les saisons sont des occasions de participer à l'embellissement de notre Ville. À cet effet, le Conseil municipal annonce la tenue du concours de décorations du Temps des Fêtes proposé aux résidents. Laissez-vous inspirer par l'esprit festif du temps de Noël et donnez des airs de fête à l'extérieur de votre résidence, le parterre, le balcon, les fenêtres.



Durant le mois de décembre, les conseillers, conseillères sillonneront les rues de notre ville afin de repérer les décors extraordinaires. Peut-être serez-vous parmi les trois gagnants (un par quartier) d'un bon d'achat d'une valeur de 100 \$. L'originalité, le choix des matériaux, l'harmonie du décor et des couleurs et la quantité d'éléments de décoration seront les critères d'appréciation qui guideront les membres du Conseil au cours de leur visite.

Il n'est pas nécessaire de s'inscrire pour être concurrent. Il suffit tout simplement de participer, c'est-à-dire de contribuer à rendre encore plus joli et attrayant notre ville, en réalisant un magnifique décor du Temps des Fêtes.

• PERMIS DE RÉNOVATION ET/OU CONSTRUCTION

IMPORTANT

Lorsque vous procédez à des rénovations à l'intérieur ou à l'extérieur de votre résidence ou que vous faites l'ajout d'un cabanon, d'une piscine, d'un patio, d'un abri temporaire, d'une clôture, etc... N'oubliez pas de vous procurer votre permis de rénovation et/ou de construction, en communiquant à l'Hôtel de Ville au **450-742-3744** pour y faire préparer ledit certificat, **au moins une semaine**, avant la date prévue des travaux

• PERMIS POUR L'INSTALLATION D'UNE PISCINE

Le règlement de construction concernant les piscines creusées et/ou hors-terre a été modifié et un permis (gratuit) est obligatoire pour installer une piscine.

• EXTRAIT DU RÈGLEMENT PAIX ET BON ORDRE (entretien des bâtisses et autres)

Il est défendu à toute personne qui possède ou occupe un terrain vacant ou construit, qui y réside ou non, de le tenir dans un état de malpropreté telle qu'il soit une nuisance pour les voisins ou les passants.

Tout propriétaire, locataire ou occupant d'une maison ou autre bâtisse doit tenir cette maison ou bâtisse ainsi que la cour et les autres dépendances dans un bon état de propreté et libres de tout déchet, ordure ou substance malpropre quelconque.

Constitue une nuisance publique le fait de placer, déposer, accumuler ou amonceler de la terre, du sable, du gravier, de la pierre, de la ferraille, des pièces ou carcasses d'automobiles ou autre machinerie, des objets de rebut, des guenilles, du bois de seconde main, des métaux, du caoutchouc, des pneus usagers ou autres objets ou substances de même nature sur tout terrain ou emplacement construit ou vacant situé dans la Ville.

Constitue une nuisance publique le fait de laisser croître des arbustes, des branches, des broussailles ou des mauvaises herbes et de laisser des ferrailles, des déchets, des détritiques, des ordures, des papiers, des bouteilles vides ou des substances malpropres ou nauséabondes sur tout terrain ou emplacement construit ou vacant situé dans la Ville.

Nous demandons aux citoyens de garder leur propriété ou terrain propre.

Constitue aussi une nuisance publique les personnes qui poussent sur la propriété d'autrui ou dans une rue, un chemin ou une place publique la neige provenant de leur propriété ou qui amoncellent de la neige ou toute autre chose sur la propriété d'autrui ou dans les rues, allées ou places publiques ;

• ARBRES

Avant d'abattre tout arbre, il faut s'adresser au Service d'urbanisme de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et demander un permis d'autorisation s'il y a lieu au coût de 10,00 \$.

• BACS ROULANTS (gris et bleus)

Propriété de la ville

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel a distribué en 2005, et ce **gratuitement**, des bacs roulants pour la cueillette des ordures ménagères et pour la récupération à tous les immeubles de Saint-Joseph-de-Sorel.

Chaque bac a son propre numéro de série qui a été assigné aux immeubles de la Ville et inscrit dans un registre.

Il est **très important** lors d'un **déménagement** de vous assurer que les bacs roulants (gris et bleus) demeurent à l'immeuble que vous allez quitter car ils sont la propriété de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.

La Ville demeure propriétaire desdits bacs; toutefois **les propriétaires des immeubles seront responsables de l'entretien, la réparation et le remplacement de ces derniers.**



Le Conseil de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel offre de sincères félicitations à Madame Hélène Block du Club de Scrabble "Si J'Osais" de Saint-Joseph-de-Sorel. Elle a terminé en deuxième position lors du tournoi de Gatineau, qui s'est tenu au mois de septembre dernier. Félicitations et bon succès dans le futur à tous les membres!



PODIUM C (de gauche à droite)
3^e, Danielle Neveu CDE - 1^{ère}, Francine Simard LOR - 2^e, Hélène Block SJS



404, rue Filiatrault
Saint-Joseph-de-Sorel
Québec J3R 3S8
T. 450.742.4959
F. 450.742.3016
haltesoleil@bellnet.ca



HALTE SOLEIL A UN URGENT BESOIN DE BÉNÉVOLES

Halte Soleil est un organisme communautaire qui offre du répit aux familles ayant soin d'une personne vivant avec une déficience intellectuelle et physique.

Si vous avez du temps à nous consacrer afin de donner du répit à des proches aidants

S.V.P. contacter Patrice ou Véronique au 450-742-4959.

BÉNÉVOLE FÉMININE - 2015

Notre bénévole de l'année est une femme aux multiples facettes. Elle connaît les vieux bâtiments, sait les répertorier et les évaluer. Présentement, je suis persuadé qu'elle ne peut résister à estimer la qualité des rénovations de nos salles municipales, tout en rêvant d'obtenir des toilettes publiques au parc Charlemagne-Péloquin.

De plus, pour elle, produire un jardin communautaire est un jeu d'enfants. Elle a été étudiante en agriculture.

Notre bénévole relaxe en lisant beaucoup ou en jouant une bonne partie de cartes.

Peu de gens savent qu'elle a un talent de comédienne! Elle a fait partie de l'équipe de personnages historiques qui guidaient les visiteurs au Village québécois d'antan de Drummondville.

Elle est née à Saint-Bonaventure et est l'aînée d'une famille de six enfants. Elle est grand-maman. Elle est le genre de bénévole effacée, mais qui est d'une grande efficacité.

Elle s'implique depuis 2010 au Local aux familles, à la tente de la Boîte à livres et à chacune des activités familiales de notre municipalité.

Mesdames et messieurs, notre bénévole féminine de l'année 2015 est Madame Thérèse Théroux.



Madame Thérèse Théroux

BÉNÉVOLE MASCULIN - 2015

Notre bénévole de cette année n'a qu'un seul défaut : selon sa conjointe, il force la vérité. Il beurre épais et aime agrémenter, pour ne pas dire exagérer ses récits. Je ferai donc sa présentation en l'imitant.

Il est un grand voyageur. Il parcouru le monde, partagea une tasse de thé chez les Berbères en parlant le touareg. Il séjourna dans une yourte en Mongolie. Il partagea plusieurs repas avec les Papous en Papouasie. Il montra aux Inuits comment débiter un morse. Eh Capitaine Bonhomme pousse pas trop fort quand même!

Ses voyages aux États-Unis sont plus plausibles, excluant son souper avec Bill, Bill qui? Bill Clinton et sa femme Monica! Il dit même avoir fumé un bon cigare avec son cher Bill. Heureusement, je ne m'attarderai plus sur les péripéties de notre bénévole, car nous risquons de provoquer une colère violette digne du Capitaine Bonhomme.

Soyons sérieux, notre homme est un créateur innovateur et disponible. Son dernier exploit fût la fête de la Saint-

Jean-Baptiste. Transpirant, suant de tous ses pores, il amusa les petits et les grands.

Mesdames et messieurs, je vous présente Léo le lion, mascotte qui a été animée par monsieur Guy Méthot, bénévole masculin de l'année 2015!



Monsieur Guy Méthot

Extrait du règlement municipal 251 concernant la garde des chats, chiens et autres animaux
 Commet une infraction aux termes du présent règlement, tout propriétaire, possesseur ou gardien, d'un chat, chien ou autres animaux qui causent ou laissent subsister une telle nuisance, à savoir :

CHIENS

- Il est défendu à tout propriétaire, possesseur ou gardien d'un chien dans la ville de Saint-Joseph-de-Sorel, de le laisser errer dans les chemins, rues et places publiques ainsi que sur les terrains privés sans le consentement du propriétaire ou de l'occupant de tels terrains privés, et tel propriétaire, possesseur ou gardien d'un chien, doit prendre les mesures nécessaires pour empêcher son chien d'errer, soit en l'attachant, en le clôturant, en l'enclavant ou de toute autre manière.
- Seuls les chiens tenus en laisse et accompagnés de leur maître peuvent circuler dans les chemins, rues et places publiques de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.
- Le défaut d'obtenir une licence conformément au présent règlement ;
- Le défaut de faire porter en tout temps au chien une plaque conformément au présent règlement ;
- Le défaut de tenir en laisse un chien dans les chemins, rues et places publiques de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel ;
- Le défaut de tenir un chien attaché, clôturé ou autrement enclavé ;
- Le défaut d'enfermer ou d'isoler une chienne en rut ;
- Le défaut de nettoyer par tous les moyens appropriés tout lieu public ou privé sali par les matières fécales d'un chien ;
- Le défaut d'empêcher un chien de se rendre sur un terrain privé autre que celui de son propriétaire, son possesseur ou son gardien ;
- Le défaut d'empêcher un chien de déranger les ordures ;
- Tout chien qui, en errant, aboyant, mordant, hurlant, courant les animaux, les véhicules automobiles, les cyclistes et les piétons, ou qui autrement trouble de quelque façon la paix de qui que ce soit.
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chiens dans une unité d'habitation et ses dépendances.
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chiens dans ou sur un immeuble sans unité d'habitation, à l'exception d'une animalerie.

CHATS

- La présence d'un chat dans les places publiques intérieures et les édifices municipaux de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel ;
- La présence d'un chat dans les parcs et terrains de jeux de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel ;
- La présence d'un chat sur une propriété privée sans le consentement du propriétaire, locataire ou occupant de cette propriété ;
- Le défaut par le propriétaire, possesseur ou gardien d'un chat de nettoyer par tous les moyens appropriés, tout lieu public ou privé, sali par les matières fécales de son chat ;
- Le fait pour un propriétaire, possesseur ou gardien d'un chat de laisser salir ou endommager la propriété d'autrui ou de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel ;
- Le fait de laisser errer un chat dans les rues et places publiques de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chats dans une unité d'habitation et ses dépendances.
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chats dans ou sur un immeuble sans unité d'habitation, à l'exception d'une animalerie.

AUTRES ANIMAUX

- Il est interdit comme nuisance publique de garder ou élever dans les limites de la Ville :
- Un ou plusieurs coqs ;
- Un ou plusieurs pigeons ;
- Tout reptile tel que serpent, lézard, crocodile, iguane ;
- Tout animal carnassier, sauf un chien ou un chat, tel que loup, renard, chacal, guépard, jaguar, léopard, lion, lynx, ours, hyène ou tout autre animal sauvage.

Quiconque contrevient à quelque disposition du présent règlement commet une infraction et est passible des amendes prévues audit règlement.

PROPRETÉ DES CHEMINS PUBLICS...

Avis aux propriétaires de chiens, nous sollicitons votre collaboration afin de garder notre Ville propre. Lorsque vous promenez votre animal dans les chemins publics, prévoyez aussi de ramasser ses excréments !

Le civisme c'est aussi penser aux autres...



CENTRE ANIMALIER PIERRE-DE SAUREL

Le tout nouveau centre animalier Pierre-De Saurel est maintenant ouvert à la population. Les citoyens de Saint-Joseph-de-Sorel peuvent désormais compter sur un véritable refuge animalier offrant plusieurs services à la population.

Pour l'achat des licences (chats et chiens), veuillez contacter le centre animalier.

**Coordonnées du
 centre animalier Pierre-De Saurel
 1681, route Marie-Victorin, local 109
 à Sorel-Tracy**

Téléphone : 450 746-7272

Courriel :
 centreanimalier.pierredesaurel@gmail.com
 Facebook : Centre animalier Pierre-De Saurel

GYMNASTIQUE DOUCE

Jour : Vendredi
 Heure : de 09h00 à 10h00
 Durée : du 16 octobre 2015 au 13 mai 2016
 Lieu : Salle municipale # 1
 702, rue Montcalm,
 Saint-Joseph-de-Sorel
 Coût : Gratuit

Vous devez vous inscrire avant la première séance au Centre de Formation professionnelle au 2725, boul. de Tracy, Sorel-Tracy durant les heures d'ouverture du bureau. Pour toutes informations, contactez Madame Maryse Fontaine, personne ressource au 450 743-1285.

N.B. À l'inscription vous devez OBLIGATOIREMENT fournir votre certificat de naissance et/ou baptistère.

GYMNASTIQUE INTELLECTUELLE

Jour : Mardi
 Heure : de 09h00 à 11h00
 Durée : du 13 octobre au 1er décembre 2015
 du 19 janvier au 12 avril 2016
 Lieu : Salle municipale # 1
 702, rue Montcalm,
 Saint-Joseph-de-Sorel
 Coût : Gratuit

Vous devez vous inscrire avant la première séance au Centre de Formation professionnelle au 2725, boul. de Tracy, Sorel-Tracy durant les heures d'ouverture du bureau. Pour toutes informations, contactez Madame Maryse Fontaine, personne ressource au 450 743-1285.

N.B. À l'inscription vous devez OBLIGATOIREMENT fournir votre certificat de naissance et/ou baptistère.

YOGA STRETCHING

Jour : Jeudi
 Heure : de 15h15 à 16h15
 Durée : du 15 octobre 2015 au 12 mai 2016
 Lieu : Salle municipale # 1
 702, rue Montcalm,
 Saint-Joseph-de-Sorel
 Coût : Gratuit

Vous devez vous inscrire avant la première séance au Centre de Formation professionnelle au 2725, boul. de Tracy, Sorel-Tracy durant les heures d'ouverture du bureau. Pour toutes informations, contactez Madame Maryse Fontaine, personne ressource au 450 743-1285.

N.B. À l'inscription vous devez OBLIGATOIREMENT fournir votre certificat de naissance et/ou baptistère.

BIENVENUE CHEZ NOUS

J'aimerais porter à l'attention des citoyens de Saint-Joseph-de-Sorel, qu'une chronique sur les activités de la municipalité est diffusée sur les ondes de CJSO 101,7 FM, chaque 4^e mardi du mois à 15h30 et 18h30.



Soyez au courant de ce qui se passe dans notre Ville.

**Pour votre information voici les dates :
 27 octobre - 24 novembre - 22 décembre 2015**

CLUB DE SCRABBLE

Venez vous joindre au Club de scrabble « Si j'osais » affilié à la Fédération québécoise des Clubs de Scrabble francophone. N'oubliez pas d'apporter vos jeux.

Endroit: 702, rue Montcalm | Salle numéro: 1
 Jour: Tous les mardis | Arrivée: **18h45**



**Informations
 Madame Monique Cool
 450 743-8197**

BINGO RÉCRÉATIF

Tous les mercredis après-midi à 13h30,
 il y a un bingo récréatif au sous-sol de l'église
 Marie-Auxiliatrice organisé
 par le Chez-Nous de Saint-Joseph.

**Les profits seront remis au
 Chez-Nous de Saint-Joseph.**

Nous vous attendons en grand nombre !

TEMPS LIBRE SOREL-TRACY

Vous recevez dans le publi sac le bulletin publicitaire « Temps Libre » du Service des loisirs, « Sports, culture et vie communautaire » de la Ville de Sorel-Tracy qui propose plusieurs activités aquatiques, sportives, culturelles, etc.

Pour vous inscrire aux activités offertes par la Ville de Sorel-Tracy, vous devez **obligatoirement** posséder votre carte Accès-Loisir valide et vous présentez au Service des loisirs de la Ville de Sorel-Tracy. La carte Accès-Loisir est disponible à l'une ou l'autre des bibliothèques de Sorel-Tracy sur présentation d'une preuve de résidence et d'identité.

Pour information communiquez au : 450 780-5600

HORAIRE - PATINAGE LIBRE

GRATUIT

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
12 octobre 2015 de 13h30 à 15h30	13 octobre 2015 de 13h30 à 15h30	14 octobre 2015 de 13h30 à 15h30	15 octobre 2015 de 13h30 à 15h30	16 octobre 2015 ANNULÉ
19 octobre 2015 ANNULÉ	20 octobre 2015 de 13h30 à 15h30	21 octobre 2015 de 13h30 à 15h30	22 octobre 2015 ANNULÉ	23 octobre 2015 de 13h30 à 15h00
26 octobre 2015 de 13h45 à 15h45	27 octobre 2015 de 13h30 à 15h30	28 octobre 2015 de 13h30 à 15h30	29 octobre 2015 de 14h00 à 16h00	30 octobre 2015 ANNULÉ
02 novembre 2015 ANNULÉ	03 novembre 2015 de 13h30 à 15h30	04 novembre 2015 de 13h30 à 15h30	05 novembre 2015 ANNULÉ	06 novembre 2015 ANNULÉ
09 novembre 2015 de 13h45 à 15h45	10 novembre 2015 de 13h30 à 15h30	11 novembre 2015 de 13h30 à 15h30	12 novembre 2015 ANNULÉ	13 novembre 2015 de 13h30 à 15h00
16 novembre 2015 ANNULÉ	17 novembre 2015 de 13h30 à 15h30	18 novembre 2015 de 13h30 à 15h30	19 novembre 2015 ANNULÉ	20 novembre 2015 de 13h30 à 15h00
23 novembre 2015 de 13h45 à 15h45	24 novembre 2015 de 13h30 à 15h30	25 novembre 2015 de 13h30 à 15h30	26 novembre 2015 ANNULÉ	27 novembre 2015 ANNULÉ
30 novembre 2015 ANNULÉ	01 décembre 2015 de 13h30 à 15h30	02 décembre 2015 de 13h30 à 15h30	03 décembre 2015 ANNULÉ	04 décembre 2015 ANNULÉ
07 décembre 2015 de 13h45 à 15h45	08 décembre 2015 de 13h30 à 15h30	09 décembre 2015 de 13h30 à 15h30	10 décembre 2015 ANNULÉ	11 décembre 2015 de 13h30 à 15h00
14 décembre 2015 ANNULÉ	15 décembre 2015 de 13h30 à 15h30	16 décembre 2015 de 13h30 à 15h30	17 décembre 2015 ANNULÉ	18 décembre 2015 ANNULÉ
21 décembre 2015 de 13h45 à 15h45	22 décembre 2015 de 13h30 à 15h30	23 décembre 2015 de 13h30 à 15h30	24 décembre 2015 ARÉNA FERMÉ	25 décembre 2015 ARÉNA FERMÉ
28 décembre 2015 de 13h30 à 15h30	29 décembre 2015 de 13h30 à 15h30	30 décembre 2015 de 13h30 à 15h30	31 décembre 2015 ARÉNA FERMÉ	01 janvier 2016 ARÉNA FERMÉ

Cet horaire est sujet à changement sans préavis

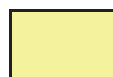
Activités - Aréna Aussant

Tournoi Pee-Wee	Du 19 nov. au 29 nov. 2015
Atome - Club Optimiste	Du 7 au 17 janvier 2016
Tournoi Intermédiaire	Du 12 au 20 mars 2016
Activités familiales - Ville de Saint-Joseph	3 avril 2016
Tournoi Rio Tinto	Du 11 au 15 avril 2016
Tournoi des Paramédics	16 et 17 avril 2016
Tournoi Féminin	Du 22 au 24 avril 2016
Tournoi Industriel	Du 27 avril au 1 ^{er} mai 2016

OCTOBRE 2015

D	L	M	M	J	V	S
				1 	2	3
4	5	6	7	8 	9	10
11	12	13	14	15 	16	17
18	19	20	21	22 	23	24
25	26	27	28	29	30	31

**Les collectes débutent
à 6h00 le matin**

LÉGENDES DU CALENDRIER 2015

= Hôtel de Ville fermé



= Séance ordinaire du Conseil



= Collecte des ordures ménagères



= Collecte des encombrants



= Collecte sélective (recyclage)



= Collecte des sapins de Noël

= Collecte de résidus domestiques
dangereux (13 h 00 à 17 h 00)

= Collectes vertes (sacs)

et de plate-bande débarrassés de leur terre,
gazon coupé, feuilles mortes, végétaux,
débris de jardinsPour les dates des collectes vertes
au printemps et à l'automne,
référez-vous aux journaux locaux**DÉCEMBRE 2015**

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3 	4	5
6	7	8	9	10 	11	12
13	14	15	16	17 	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31 		

NOVEMBRE 2015

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5 	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19 	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF RURAL DISPONIBLE DANS VOTRE MUNICIPALITÉ**AVEC STACR, SE DÉPLACER N'EST PLUS UN PROBLÈME DE MOBILITÉ!**

Transport tous les jours de 6h à minuit.

Les bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30.

Tarifs de 3,50\$ à 6,50\$ par déplacement, selon la destination (plus de 30 points de chute sur le territoire de la MRC.

Réservation obligatoire la veille du départ avant midi.

SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ
ET COLLECTIF RÉGIONAL DE LA MRC
Pierre-De Saurel

PROGRAMMES CÉGEP/MUNICIPALITÉS



Kino GYM-ATOUT

CENTRE DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE

Ouvert 7 jours sur 7

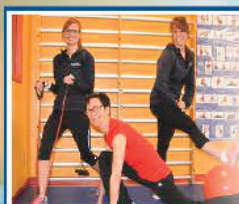
- Abonnement « Essai d'un mois » disponible!
- Abonnement « parent/enfant » (10 à 13 ans)

Différents types d'abonnements en fonction de vos besoins!

Tout abonnement comprend :

- Évaluation de la condition physique
- Prescription d'entraînement personnalisé
- Encadrement sécuritaire assuré par nos diplômés universitaires en activité physique
- Accès gratuit au badminton libre du Cégep
- Prêt de serviettes et cadenas

AUCUNS FRAIS INITIAUX



Extra-AÉROBIE

14 ANS ET PLUS

SESSION D'AUTOMNE
DÉBUTANT LE 14 SEPTEMBRE
(DURÉE DE 12 SEMAINES)

- Pilates au sol + ballon
- Pilates-Ballon
- Pilates-Ballon + GLIDING

AUTRES COURS OFFERTS :

MAMANS-BEBES

KINFIT

ABDO-CUISSSES-FESSIERS



Amikins

3 À 8 ANS

Cours de développement
moteur pour les enfants

Session d'automne débutant
le 26 septembre 2015
(Durée de 8 semaines)

COURS DE cheerleading 5 À 11 ANS

Initiation au cheerleading,
apprentissage des techniques
de base et spectacle

Pour bouger de façon
encadrée et sécuritaire!
Session d'automne débutant
le 19 septembre 2015
(Durée 10 semaines)



NOUVEAU!

ENTRAÎNEMENT HORS-SAISON DE soccer 8 À 13 ANS



Au programme : apprentissage et perfectionnement des gestes techniques
et des tactiques de jeu, préparation physique et plus encore!

POUR TOUS LES NIVEAUX DE JOUEURS

SESSION D'AUTOMNE DÉBUTANT LE 27 SEPTEMBRE
(DURÉE DE 8 SEMAINES)

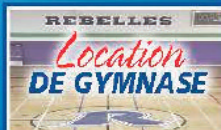


Fêtes D'ENFANTS 5 À 13 ANS

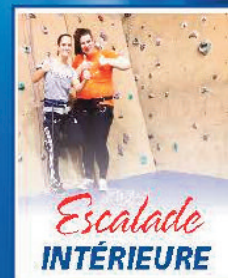
Venez fêter votre
enfant avec tous
ses amis.
Animation, trampoline,
escalade, multisports
et plus encore.



BADMINTON libre 10 ANS ET PLUS



Location DE GYMNASÉ



Escalade INTÉRIEURE



3000, boulevard de Tracy, Sorel-Tracy (Québec) J3R 5B9

RENSEIGNEMENTS
ET INSCRIPTIONS

450 743-9127



Suivez-nous
sur Facebook!

CONSULTEZ NOTRE SITE INTERNET POUR LES DÉTAILS DES SERVICES!

www.cegepst.qc.ca/centre-sportif

Toutes les collectes s'effectuent le jeudi, entre 6h30 et 19h00. Il est donc conseillé de toujours placer vos bacs en bordure de la rue la veille de la collecte, mais après 19h00. **Pour toute autre plainte, question ou commentaire** concernant les collectes de déchets, de matières recyclables ou aux collectes spéciales, contactez la MRC de Pierre-De Saurel au 450 743-2703 ou par courriel à mrc@pierrede Aurel.com

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

La collecte des ordures ménagères s'effectue, à toutes les semaines de la mi-avril à la mi-octobre inclusivement et la période aux deux semaines est de la mi-octobre à la mi-avril de l'année suivante.

MATIÈRES RECYCLABLES

La collecte des matières recyclables s'effectue le jeudi au deux semaines.
Déposer dans vos bacs bleus les matières recyclables suivantes: papier, carton, verre, plastique, métaux, boîtes de conserves, canettes, etc.)

BACS ROULANTS - BRIS ET ACHAT

Bris de bac roulant

Si vous possédez un bac roulant de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et que votre bac subit un bris lors de la collecte de déchets ou de matières recyclables, vous devez communiquer directement avec la compagnie EBI en composant le 1-800-781-8111 ou à la MRC au 450 743-2703. Prenez note que des frais seront exigés pour la réparation et les pièces.

Achat de bac roulant

Si vous désirez vous procurer un bac roulant supplémentaire ou si vous n'avez pas de bac roulant actuellement et que vous désirez en faire l'achat, vous pouvez vous procurer des bacs roulants (360 litres) à déchets ou à recyclage auprès d'un commerce de détail, soit chez Rona Bibeau, Canadian Tire ou chez Patrick Morin ou encore, auprès de la compagnie EBI au 1-800-781-8111 ou à la MRC au 450 743-2703.

Vous devez vous assurer auprès du commerçant que le bac soit conforme, c'est-à-dire qu'il puisse être levé automatiquement par le dispositif des camions qui procèdent à la collecte.

Les deux bacs roulants sont obligatoires.

ENTREPOSAGE DES BACS

Le nouveau règlement concernant l'entreposage des bacs est en vigueur. Vous devez entreposer ceux-ci dans la cour arrière de votre propriété. S'ils sont dans les cours latérales, vous devez les dissimuler de la voie publique de circulation à l'aide d'un écran visuel.



EBI
vous parle!



RAPPEL

En hiver,
veuillez placer votre
bac roulant, vos
poubelles et sacs à
ordures à l'intérieur
de votre entrée pour
faciliter le
déneigement.



**Vous devez
OBLIGATOIREMENT
déneiger votre bac ou
vos poubelles.**

**Les bacs enneigés
ne seront pas
collectés.**

INFORMEZ-VOUS!

1 800 781-8111, poste 228
www.ebiqc.com

COLLECTE DES ENCOMBRANTS OU OBJETS VOLUMINEUX

Matières admissibles.....

- Meubles et matelas
- Baignoires, évier, lavabo et bols de toilette
- Toiles de piscines enroulées et attachées
- Électroménagers à l'exception des appareils de réfrigération et de climatisation ainsi que les déshumidificateurs*
- Appareils électroniques (bouilloire, grille-pain, etc.)
- Branches d'une longueur de 1.5 m et d'un diamètre inférieur à 5 cm. Les branches doivent être attachées en fagots n'excédant pas 25 kg.
- Tapis enroulés d'une longueur de 1.5 m et d'un diamètre inférieur à 35 cm
- Plastiques agricoles entachés de terre (s'ils sont propres,ils peuvent être ramassés avec les matières recyclables, les mettre à côté des bacs bleus)
- Bicyclettes
- Barbecue sans la bonbonne de propane
- Téléviseurs
- Réservoirs à eau chaude

Matières refusées.....

- Matériaux de construction (y compris les portes et les fenêtres)
- Pièces d'autos (y compris les pneus)
- Sacs et boîtes.

Disposition des matières : Sur la propriété devant la façade portant le n° civique et à l'extrémité de la voie publique sans empiéter sur celle-ci. Les matières doivent être déposées le jour de la collecte avant six heures du matin ou après dix-neuf heures la veille de la collecte.

Important sur les remorques : Afin d'éviter tout incident et confusion, les matières mises dans des remorques ne sont pas ramassées.

*Les appareils de réfrigération, de climatisation ainsi que les déshumidificateurs sont ramassés sur appel par le Recyclo-Centre : **450 743-5224**.

Pour toute **information**, veuillez appeler au **450 743-2703**

Voici les dates des collectes : 8 octobre, 5 novembre et 10 décembre 2015

COLLECTE D'APPAREILS DE RÉFRIGÉRATION ET DE CLIMATISATION

Depuis juin 2007, un service GRATUIT de collecte sur appel d'appareils de réfrigération et de climatisation est offert à tous les citoyens des municipalités désirant se libérer d'appareils contenant des gaz halocarbures tels que réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs, refroidisseurs d'eau et certains types de thermopompes.

COMMENT bénéficier de cette nouvelle collecte ?

1. S'inscrire sur un circuit de collecte en téléphonant le Recyclo-Centre au 450 746-4559.
2. Prendre note de la date où votre collecte sera effectuée.
3. Déposer votre appareil près de votre résidence lors de cette journée.

Ces types d'appareils ne sont plus ramassés lors des collectes régulières d'encombrants. Grâce à cette nouvelle collecte, vos appareils seront réutilisés ou, conformément au Règlement sur les halocarbures, dépollués de leurs gaz avant de prendre le chemin des usines de recyclage.

HORAIRE SITE TEMPORAIRE RÉSIDUS DE CONSTRUCTION

Le site temporaire de disposition des matières résiduelles sis au 3125 Joseph-Simard à Sorel-Tracy (ancien site de Comporec) est ouvert aux citoyens de la MRC de Pierre-De Saurel les jours suivants :

Mercredi	12 h. à 17h.
Jeudi	12 h. à 17h
Vendredi	12 h. à 17h
Samedi	9h30 à 16h30
Dimanche	9h30 à 16h30

- Le site est fermé le lundi et le mardi.
- Seuls les particuliers sont acceptés.
- Les entrepreneurs ne sont pas acceptés.
- Le service est sans frais pour les citoyens résidents de la MRC. Une preuve de résidence peut être demandée.

Les matières acceptées sont :

- Les résidus de construction (béton, ciment, bois, bardeaux d'asphalte, gyproc, isolant);
- Les résidus verts (branches, feuilles et rognures de gazon);
- La terre et la tourbe;
- Les métaux;
- Les matières recyclables;
- Les résidus domestiques dangereux.

** Ces matières doivent être triées.*

Les matières non acceptées :

- Les ordures ménagères;
- Les explosifs, les armes, les munitions et les feux d'artifices.

COLLECTE DES RÉSIDUS VERTS

Les collectes des résidus verts d'automne auront lieu les **15 octobre, 29 octobre et le 12 novembre 2015.**

Ne pas oublier que nous appelons résidus verts les déchets putrescibles provenant de votre cour ou de votre jardin tels que gazon, plantes, fleurs, haies de cèdre, feuilles mortes, etc. La tourbe, les branches d'arbres et d'arbustes (les branches sont ramassées avec les résidus verts, branches de 5 cm de diamètre attachées en ballots d'un poids maximum de 25 kg d'une longueur maximale de 1,5 m.), la terre, la pierre et les déchets de table ne sont pas admissibles dans les collectes de résidus verts.



PNEUS ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION - dépôt avec frais (\$)

Ne pas confondre les objets encombrants avec la peinture, les huiles usées et autres matériaux tels que portes, fenêtres, bois, bardeaux, gypse et clôtures.

Pour vous en départir communiquez avec une des entreprises suivantes pour connaître leurs frais applicables et leurs heures d'ouverture.

Pour les matériaux sec et les encombrants :

Location Sorel inc. (Lou-Tec),
370, rue du Collège
450 742-3787

Pour le ciment, l'asphalte, la brique et la pierre :

Sintra inc.,
290, rue Monseigneur-Desranleau
450 742-5993

Pour les matériaux secs, le ciment, l'asphalte, la brique et la pierre :

Danis Construction inc.,
13000, route Marie-Victorin
450 742-5335

J.-P. Blanchard,
13000, route Marie-Victorin
450 743-7587

Pour la récupération de pneus :

Entrepôt du pneus,
143, Boulevard Fiset
450-746-2700



PEINTURE - HUILE ET AUTRES (gratuit)

Endroits de dépôt :

Peinture usagée

Les marchands Rona et Patrick Morin de la région reprennent la peinture dans son contenant d'origine.

Huiles usées automobile

Vous pouvez aller porter les huiles usées chez Canadian Tire



SAVIEZ-VOUS QUE?

■ 50% de ce que vous jetez à la poubelle peut être recyclé

PAPIER ET CARTON

- Journaux, circulaires, revues et magazines
- Feuilles de papier (même avec agrafe) et enveloppes (même avec fenêtre)
- Boîtes de céréales, de lait, de chaussures, d'aliments surgelés, de savon à lessive, etc.
- Tubes et rouleaux de carton
- Chemises de classement
- Sacs de papier
- Annuaire
- Livres



VERRE ET MÉTAL

- Bouteille de vin, d'alcool, etc.
- Bouteille de boisson gazeuse
- Pot de toutes sortes
- Boîte de conserve
- Canette d'aluminium
- Assiette, papier d'aluminium



PLASTIQUE

- Contenant de plastique rigide comme : lait, vinaigre, jus, ketchup, margarine, yogourt, boisson gazeuse, eau, shampoing, eau de javel, savon liquide
- Emballage de papier hygiénique
- Sac d'épicerie
- Sac de publi-sac
- Sac de magasin
- Sac à pain
- Sac de nettoyage à sec
- Sac d'aliments congelés ou en vrac



COMMENT RÉCUPÉRER LES PLASTIQUES SOUPLES

Il faut placer dans un seul sac tous les plastiques souples en s'assurant qu'ils soient propres et vides. Enlever les coupons de caisse. Nouer en prévision de la collecte.



QUOI ET POURQUOI RINCER

Ne rincer que les contenants souillés pour la moisissure et les mauvaises odeurs. C'est une question de propreté et d'hygiène. Au centre de récupération, certaines opérations de tri sont effectuées manuellement. Ces travailleurs ont droit à un environnement sain.



AVANT DE METTRE UN OBJET RECYCLABLE DANS LE BAC :

Les cartons doivent être propre (non souillé par des aliments, retirer les papiers cirés des boîtes de céréales, défaire les boîtes, retirer les journaux et dépliants dans le publi-sac, bien nettoyer les contenants, retirer les bouchons et les couvercles, bien nettoyer les boîtes de conserve et rabattre les couvercles à l'intérieur, les sacs doivent être propres, vides et dans un sac noir.



MATIÈRES NON RECYCLABLES

Fibres

- Papier/carton souillé ou gras, papier ciré
- Autocollants, papier peint, cellophane
- Papier photo, papier d'emballage métallisé, ciré ou plastifié
- Enveloppes matelassée, objets composés (cartables, etc.)
- Papier mouchoir, essuie-tout, serviette de table, couche



MATIÈRES NON RECYCLABLES

Métal/aluminium

- Ferraille, tuyaux, clous, vis
- Casseroles, chaudrons, moules à muffins
- Contenants de peinture, solvants, pesticides, aérosols, etc. (RDD)
- Appareils électroniques, électroménagers et petits appareils domestiques
- Objets composés de plusieurs matières (jouets, outils, etc.)



Verre

- Verre à boire, verre plat (vitre, miroirs, etc.)
- Ampoules et fluorescents
- Pyrex, porcelaine, cristal
- Céramique et vaisselle (pièces entières ou fragments)



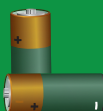
Plastique souple

- Emballage de nourriture (chocolat, croustilles, fromage, viande)
- Sacs de céréales ou de craquelins (cirés)
- Sacs de croustilles et enveloppes de friandises (gras)
- Bâches (toiles de piscine, auvents, etc.)
- Pellicule plastique «Saran warp»



Plastique rigide

- Tous les plastiques no «6» (polystyrène)
- Boîtier de disques compacts (CD)
- Contenants de peinture, huile à moteur, etc. (RDD)
- Tubes et pompes dentifrice
- Produits de caoutchouc (tuyaux d'arrosage, bottes, etc.)
- Objets composés de plusieurs matières (jouets, outils, etc.)



Venez déposer vos piles usées, cartouches d'encre et vieux cellulaires dans le contenant prévu à cet effet à l'Hôtel de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.



L'Association des Aidants(es) Naturels(les) du Bas-Richelieu accompagne des aidants naturels aux multiples visages...

Catherine a 55 ans, elle est enfant unique, c'est donc elle seule qui doit pourvoir aux besoins de sa mère atteinte de la maladie d'Alzheimer depuis le décès de son père l'an dernier. Elle a recours aux services de **répit à domicile** et à la **halte-répit** de l'Association afin de souffler quelques heures par semaine et elle participe régulièrement aux **formations** offertes afin de mieux s'outiller dans son rôle d'aidante naturelle.

Jean-Paul est nouvellement retraité, mais il n'a pas plus de temps pour lui qu'auparavant car sa femme, atteinte de sclérose en plaques, perd de plus en plus son autonomie. Il participe aux **diners mensuels** de l'Association car il sent le besoin de rencontrer des gens qui vivent une situation similaire à la sienne. Il assiste aussi régulièrement aux **conférences** qui suivent le dîner afin d'en apprendre davantage sur divers thèmes qui touchent la vie d'un aidant naturel.

Simone a du héberger son conjoint il y a 3 mois, après 6 ans de soin à domicile, elle avait atteint ses limites et ne pouvait plus en prendre soin à la maison. Ce fut un long processus de réflexion qu'elle a partagé en **consultation individuelle** avec l'intervenant de l'Association. Elle a pu bénéficier d'un **accompagnement individuel et personnalisé**.

Claude a été désigné, malgré lui, par ses frères et sœurs pour prendre soin de leur père vieillissant et en perte d'autonomie puisqu'il était le seul célibataire sans enfant de la famille. En plus de participer aux **groupes d'échanges** qui lui permettent de ventiler ses émotions, il utilise les **services de répit ponctuel** de l'Association afin de prendre un peu de temps pour lui.

Par souci de rejoindre tous les **Catherine, Jean-Paul, Simone et Claude** de la région, l'Association des Aidants(es) Naturels(les) du Bas-Richelieu a récemment amélioré son image et augmenté sa visibilité par la création de son nouveau logo et d'un site Internet.



Elle espère ainsi rejoindre davantage les aidants naturels du territoire de la MRC de Pierre-De Saurel et ainsi leur offrir un accompagnement qui leur permette de mieux vivre leur rôle auprès de leur proche aîné.

Vous êtes invités à consulter le site au www.aanbr.org afin de mieux connaître l'organisme et à nous contacter au **450 730-0880**, nous sommes là pour vous!

Chantale Guérin, coordonnatrice

Objet : Parents et enfants sont invités à la prudence le soir de l'Halloween

Le 31 octobre entre 16 et 20h, les enfants déambuleront de nouveau dans les rues pour prendre part à la traditionnelle cueillette de bonbons de l'Halloween. Pour que cette soirée se déroule en toute sécurité, la Sûreté du Québec rappelle quelques consignes de sécurité.

D'abord, il est important de s'assurer d'être suffisamment visible car de nombreux piétons, automobilistes et cyclistes circuleront à une heure où la visibilité est réduite.

Au cours de la soirée, les enfants devraient toujours :

- Déterminer un trajet et une heure de retour avec leurs parents
- Rester en groupe ou avec l'adulte accompagnateur
- Ne jamais entrer dans la maison d'un inconnu, ni dans sa voiture
- Ne jamais suivre un inconnu, qu'il soit en voiture ou à pied
- Traverser les rues aux intersections
- Parcourir un seul côté de la rue à la fois

Par ailleurs, les policiers demandent la collaboration des automobilistes, qui doivent être particulièrement vigilants et circuler à vitesse réduite, en accordant la priorité aux enfants qui sillonneront les rues.

Pour plus de renseignements sur la sécurité le soir de l'Halloween, la Sûreté du Québec invite les enfants à visiter le <http://saaq.gouv.qc.ca/halloween> conçu par la Société de l'assurance automobile du Québec.



Sûreté du Québec MRC Pierre-De Saurel

En cas d'urgence, composez ou le 310-4141 (*4141 cellulaire) ou le 9-1-1

1805, boulevard Saint-Louis, Sorel-Tracy (QC) J3R 5A2 | Tél. : 450 743-7947 Télécopieur : 450 743-9107

Courriel : poste.mrc.pierredesaurel@surete.qc.ca

Internet : www.sq.gouv.qc.ca

HEURES D'OUVERTURE

HORAIRE D'HIVER

BUREAU ADMINISTRATIF À L'HÔTEL DE VILLE

Lundi au vendredi de : 08h30 à 12h00
13h30 à 16h30

TRAVAUX PUBLICS

Lundi au vendredi de : 08h00 à 12h00
13h00 à 17h00

ADOPTION DU BUDGET 2016

La séance spéciale pour l'adoption du budget pour l'année 2016 suivra immédiatement la séance ordinaire du Conseil municipal du 7 décembre 2015

ABRIS D'AUTO

Les abris d'auto temporaires sont autorisés sur le territoire de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel du 15 octobre d'une année au 15 avril de l'année suivante. Prenez note que ces derniers ne peuvent être installés à moins de 3 pieds du trottoir et doivent aussi respecter toutes autres particularités.

Pour plus d'informations communiquez au bureau de la Ville.

STATIONNEMENT CHEMIN PUBLIC

Il est interdit de stationner tout véhicule, entre 01h00 et 07h00 du matin, du 15 novembre au 1^{er} avril de l'année suivante sur tout chemin public ou place public.

DÉNEIGEMENT

Afin de nous permettre de vous offrir un meilleur service de déneigement et pour faciliter le travail des préposés, nous sollicitons votre collaboration en vous demandant, lorsque nous déblayons votre rue, de déplacer votre voiture avant le passage de la souffleuse à neige.

Merci de votre collaboration !

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL

La réunion du 16 novembre est déplacée au 9 novembre

Dates : 19 octobre 2015 - 7 décembre 2015

Heure : 19h00 - début de la séance ordinaire

SERVICES MUNICIPAUX

URGENCE : (POLICE, INCENDIE ET AMBULANCE) 911

Sûreté du Québec - appel de service : 450 310-4141

Travaux publics (urgence) : 911

(bris d'aqueduc, égoût, fuite de gaz, affaissement de la rue)

INCENDIE VILLE DE SOREL-TRACY :

Prévention administrative 450 780-5600, p. 5200

Garage municipal, voirie : 450 743-4572

Secrétariat : 450 742-3744

Secrétariat : (télécopieur) 450 742-1315

Courriel : ville@vsjs.ca ••• **Site web :** www.vsjs.ca

Aréna : (loisirs) 450 743-3205

Piscine : 450 742-1172

Local du 3^e âge : 450 743-5431

Centre animalier Pierre-De Saurel : 450 746-7272

MATIÈRES RÉSIDUELLES

MRC Pierre-De Saurel : 450 743-2703

USINE DE FILTRATION SAINT-JOSEPH-DE-SOREL

1 200, rue Antaya, Sorel-Tracy 450 743-7087

MAIRE ET CONSEILLERS(ÈRES)

• Olivar Gravel	450 742.3148
• Serge Baron	450 742.5818
• Jean-Guy Cournoyer.....	450 743.8779
• Vincent Deguise.....	450 742.4379
• Michel Latour	450 746.8965
• Francine Parenteau.....	450 746.0896
• Jacques Renaud.....	450 743.7803

AVERTISSEUR DE FUMÉE

Vous n'êtes pas sans savoir qu'il existe un règlement municipal obligeant tout propriétaire à installer un ou des avertisseurs de fumée dans son ou ses logements. Tout ceci dans le but de protéger vos vies et de réduire les pertes dues aux incendies. Une fois le détecteur installé, il appartient au locataire ou au résident de vérifier régulièrement les piles afin que l'appareil soit toujours en état de fonctionnement.

Information Municipale de Saint-Joseph-de-Sorel

Tirage : 1 100 exemplaires

Conception et impression : Imprimerie Mongeon et Fils Ltée

Comité : Conseil de ville de Saint-Joseph-de-Sorel

Rédacteur en chef : Olivar Gravel

Dépôt légal : 2^e trimestre 1991

Bibliothèque Nationale du Québec

Bibliothèque Nationale du Canada ISSN 1183-7551

Ce bulletin d'information municipale est publié trimestriellement par la ville de Saint-Joseph-de-Sorel, à l'intention de ses contribuables et ses résidents.